

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET
DE LA COMMUNICATION

CONCOURS DE RECRUTEMENT DE MAGASINIERS PRINCIPAUX

Fonction publique d'Etat

Concours externe - Concours interne

Session 2009

Rapport du jury
Par

Georges PERRIN
Inspecteur général des bibliothèques

Président du jury

Octobre 2010



CONCOURS DE RECRUTEMENT
MAGASINIERS PRINCIPAUX

Concours externe - Concours interne

Session 2009

SOMMAIRE

Introduction.....	4
1. Epreuves écrites d’admissibilité.....	6
1.1 Nature des épreuves.....	6
1.2 Première épreuve : rédaction d’une note sur la résolution d’un problème pratique..	6
1.2.1 <i>Présentation du sujet</i>	6
1.2.2 <i>Barème de correction</i>	7
1.2.3 <i>Commentaires</i>	7
1.3 Deuxième épreuve : questionnaire.....	8
2. Epreuves orales d’admission.....	9
2.1 Nature des épreuves	9
2.2 Les participants.....	9
2.3 Déroulement des épreuves.....	9
2.3.1 <i>Epreuve de classement</i>	10
2.3.2 <i>Entretien avec le jury</i>	10
3. Conclusion.....	11
Annexes.....	12

INTRODUCTION

Par *arrêté du 4 juillet 2008* a été autorisée au titre de l'année 2009 l'ouverture d'un concours pour le recrutement de magasiniers de bibliothèques principaux.

Le décret n° 2007-655 du 30 avril 2007, dans le chapitre IV du titre VII, précise, à l'article 2 : « Le corps des magasiniers des bibliothèques comprend le grade de magasinier de 2^e classe, le grade de magasinier de 1^e classe, le grade de magasinier principal de 2^e classe et le grade de magasinier principal de 1^e classe ».

L'article 3 précise : « *les magasiniers de bibliothèque accueillent, informent et orientent le public. Ils participent au classement et à la conservation des collections de toute nature en vue de leur consultation sur place et à distance. Ils assurent l'équipement et l'entretien matériel des collections ainsi que celui des rayonnages. Ils veillent à la sécurité des personnes ainsi qu'à la sauvegarde et à la diffusion des documents. Ils effectuent les tâches de manutention nécessaires à l'exécution du service – les magasiniers principaux [...] peuvent être responsables d'une équipe de magasiniers. Dans cette situation, ils organisent le travail de l'équipe ; ils participent à l'exécution des tâches qui sont confiées aux membres de l'équipe et en suivent la réalisation* ».

L'article 4 stipule : « *les magasiniers des bibliothèques sont recrutés [...] par concours sur épreuves dans le grade de magasinier principal de bibliothèque de 2^e classe...* ».

Enfin, l'article 9 du décret prévoit un recrutement par un concours externe et un concours interne sur épreuves. « *Le nombre de postes offerts à chacun des deux concours [...] ne peut être inférieur à un tiers ni supérieur à deux tiers du nombre total des postes offerts aux deux concours. Les emplois offerts à l'un des concours qui n'auraient pas été pourvus peuvent être attribués aux candidats de l'autre concours* ».

Le nombre total d'emplois offerts au concours a été fixé à 45, par arrêté du 13 février 2009. Ces 45 postes ont été répartis selon les modalités fixées par le décret : 15 pour le concours externe, et 30 pour le concours interne.

Ces emplois étaient à pourvoir à Paris et en province, dans les bibliothèques et établissements relevant du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et dans les bibliothèques relevant du ministère de la Culture et de la Communication. Le corps des magasiniers étant un corps interministériel, les candidats doivent donc s'attendre à être nommés sur des postes disponibles dans quelque établissement que ce soit.

Le jury du concours, nommé par arrêté du 10 mars 2009, comprenait 61 membres ; il était présidé par Georges PERRIN, membre de l'Inspection générale des bibliothèques.

Le 14 septembre 2008, le président du jury a réuni dans les locaux du ministère de la Culture et de la Communication, deux sous-commissions pour préparer une sélection de cas pratiques et une liste de questions. Le président a ensuite assuré le choix définitif et validé la mise en forme des sujets des épreuves écrites.

Les épreuves écrites d'admissibilité se sont déroulées le jeudi 26 mars 2009 à Paris et dans chacune des Académies.

A la suite de ces épreuves écrites, deux autres réunions plénières ont eu lieu :

- Le mardi 7 avril 2007, à la Maison des examens-SIEC, à Arcueil, pour la remise des copies à corriger et la définition des critères de notation : les membres du jury ont mis au point le barème de correction et en ont validé le mode d'application.
- Le mardi 19 mai, au même endroit, pour la réunion d'admissibilité : une dernière vérification de la cohérence des notations a été effectuée. La participation des membres du jury aux commissions d'oral a été fixée.

Les épreuves orales d'admission se sont déroulées du 15 au 18 juin 2009, dans les locaux du centre d'affaires Multiburo à Boulogne-Billancourt où 3 commissions composées chacune de 3 membres représentatifs des différents corps des bibliothèques ont reçu les candidats admissibles.

La réunion d'admission a eu lieu le jeudi 18 juin 2009, à l'issue des épreuves orales.

Prenant la suite du Service des concours de l'ENSSIB, c'est le Bureau des concours des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé de la Direction générale des ressources humaines du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche qui a assuré l'organisation du concours. Ses équipes l'ont fait avec compétence et efficacité, ce qui a permis au concours de se dérouler dans de bonnes conditions pour le confort des candidats et la satisfaction des membres du jury.

1. EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE

1.1 Nature des épreuves

L'arrêté du 23 juillet 2007 fixant les modalités du concours de recrutement des magasiniers principaux de 2^e classe, prévoit pour le concours externe et le concours interne, deux épreuves écrites d'admissibilité :

1. La rédaction, à partir de données communiquées aux candidats, d'une note sur la résolution d'un problème pratique relatif à une situation à laquelle un magasinier principal de 2^e classe peut être confronté (durée : deux heures ; coefficient : 3).

2. Un questionnaire portant sur l'organisation et le fonctionnement des bibliothèques, l'informatique appliquée aux bibliothèques, la gestion, la communication et la conservation des collections (durée : une heure ; coefficient : 2).

Une note inférieure à 5 à l'une de ces épreuves est éliminatoire.

Les mêmes sujets sont donnés au concours externe et au concours interne. Les candidats au concours interne ne sont pas défavorisés puisqu'ils sont notés et classés à part.

1.2 Première épreuve : rédaction d'une note sur la résolution d'un problème pratique

	Concours externe	Concours interne
Nombre d'inscrits	5308	1021
Nombre de présents	2021	531
Copies blanches	14	2
Rupture d'anonymat	11	2
Copies corrigées et notées	1996	527

Il est à noter que, pour la première fois depuis longtemps, les cas de rupture d'anonymat ont été relativement nombreux. En effet, au cours de leur travail, plusieurs correcteurs ont fait part au président du jury de la présence de copies signées ou portant mention de noms de personnes ou de lieu susceptibles de donner des indications permettant de les identifier. Ainsi, à la demande du président du jury, le bureau des concours a procédé à des vérifications minutieuses, au terme desquelles 13 copies ont reçu la mention RA (rupture d'anonymat), entraînant l'élimination des candidats.

1.2.1 Présentation du sujet¹

Le cas pratique consistait en l'intégration des collections complètes de 48 titres de revues scientifiques, représentant 6 200 fascicules, dans le cadre de la mise en œuvre d'un plan de conservation partagée.

¹ Voir intitulé exact du sujet et le détail des pièces descriptives en annexe.

A l'aide des documents joints, les candidats devaient :

- Rédiger, à l'attention de l'équipe des magasiniers, une note pour présenter les objectifs de la conservation partagée, et les modalités de gestion de ces collections.
- Déterminer le nombre total de fascicules à relier, en fonction de la répartition par format des 25 % de la collection concernée par cette opération.
- Calculer le coût total hors taxes de cette opération à partir de textes fournis en annexe, et reprendre, sous la forme d'un tableau détaillé, l'ensemble des données chiffrées.
- Calculer le coût TTC de cette opération en fonction d'une TVA à 19,6 %.

1.2.2 Barème de correction

1) Présentation générale de la copie (lisibilité, propreté, orthographe)	1 point
2) Note (10,5 points)	
- Exposé des objectifs de la conservation partagée	6 points
- Présentation de modalités de gestion de ces collections	4 points
- Exposé d'objectifs ou de modalités complémentaires (non détaillés dans le corrigé type)	0,5 point
3) Calculs (8,5 points)	
- Calcul sur le nombre de fascicules à relier selon les formats énoncés	1 point
- Tableau récapitulatif des données chiffrées	7 points
- Montant du coût total TTC de l'opération	0,5 point

1.2.3 Commentaires

Réponse aux questions et rédaction de la note :

Il apparaît clairement que la quasi-totalité des candidats ignore la notion même de conservation partagée. L'ensemble des correcteurs souligne le fait que les candidats ont traité le sujet sous l'angle de la conservation simple. Seules de très rares copies énoncent de façon vague, un ou deux objectifs de cette politique de coopération en vigueur dans de nombreuses bibliothèques depuis plusieurs années. L'économie des coûts de conservation des documents, le gain de place pour les accroissements en magasin, l'amélioration des conditions de conservation d'un nombre limité de collections pour chacun des titres, l'accès facilité à ces collections en terme de fourniture de documents, l'assurance d'un archivage pérenne et rationnel par des pôles de conservation clairement identifiés : aucun de ces objectifs n'a été couramment cité.

Quant aux modalités de gestion de ces collections (récolement des collections, établissement et publication de la liste des titres conservés par l'établissement, préparation des collections envoyées aux autres établissements, modification des localisations dans le catalogue, etc.) très peu nombreux sont les candidats qui en ont cité plus de deux.

De très nombreux candidats se sont trompés sur la dimension des reliures. Le choix des formats et des tarifs a rarement été le bon. Ces erreurs ou approximations ont le résultat d'une lecture relativement peu attentive du sujet, et du document tarifaire qui y était joint.

De plus, comme lors des sessions précédentes, les correcteurs constatent que la qualité de la rédaction proprement dite est, dans de trop nombreux cas, très insuffisante. Les candidats ne se donnent pas la peine d'ordonner les idées qu'ils expriment. Les fautes d'orthographe sont fréquentes, et l'effort de style la plupart du temps inexistant. Ceci tient peut-être au fait qu'au cours de la préparation au concours, les candidats ne sont pas suffisamment attentifs à cette question. *On reste perplexe sur la qualité, et surtout la lisibilité des notes que certains, parmi les lauréats, auront à rédiger à la demande de leur chef de service. On insistera donc encore cette année pour recommander une préparation spécifique sérieuse à cette épreuve, avec le souci de pouvoir produire une copie présentable.*

Tableau et calculs :

Faute d'une lecture attentive et précise de l'énoncé, le calcul du nombre de fascicules à relier en fonction de leur format a donné des réponses très souvent erronées

Comme toujours, pour de très nombreux candidats, le tableau a constitué l'essentiel de la copie. Contrairement à la session précédente, de nombreuses copies sont totalement dépourvues de tableau, alors que la demande en est expressément formulée dans l'énoncé. La difficulté venait, cette année, de la possibilité d'une double réponse à cette question, selon l'interprétation de l'énoncé par les candidats, et deux réponses à la dernière question étaient possibles.

De fait, comme les années précédentes, les correcteurs constatent qu'en l'absence de calculatrice, les résultats sont faux dans leur immense majorité.

1.3 Deuxième épreuve : questionnaire

	Concours externe	Concours interne
Nombre d'inscrits	5308	1031
Nombre de présents	2021	531
Copies blanches	0	0
Ruptures d'anonymat	0	0
Copies corrigées et notées	2021	531

Cette épreuve² se compose de 10 questions brèves portant sur les connaissances professionnelles et la culture générale. Ce questionnaire comportait 4 questions à choix multiple, 1 transcription de date en chiffres romains, 1 question appelant un développement de sigles, 1 question appelant une énumération, 1 question sur des définitions, et 1 question à réponse rédigée.

Les réponses aux questions supposaient un bon niveau de connaissances professionnelles. Malgré tout, un nombre important de candidats n'ont pas été en mesure de développer la totalité des sigles pourtant couramment usités dans les bibliothèques depuis de nombreuses années, et certains sigles ont été développés de manière fantaisiste (ex : Service Universitaire Des Œuvres Caritatives). On déplore, comme les années précédentes, la qualité très moyenne de la rédaction et le manque d'organisation de la réponse à la question qui appelait un développement : les candidats se contentent d'aligner des informations, sans hiérarchie, ni souci de la rédaction.

² Voir sujet en annexe.

Malgré tout, les résultats de cette épreuve sont globalement meilleurs que ceux de l'épreuve de la note de résolution d'un cas pratique.

A l'issue des épreuves écrites, 38 candidats externes et 77 candidats internes ont été déclarés admissibles.

2. EPREUVES ORALES D'ADMISSION

2.1 Nature des épreuves

Pour le concours externe et le concours interne, les épreuves d'admission sont au nombre de deux :

1°) Une épreuve destinée à apprécier l'aptitude du candidat à effectuer des opérations de classement (durée : 20 minutes ; coefficient : 1).

2°) Un entretien avec le jury permettant d'apprécier les connaissances du candidat et son aptitude à exercer les fonctions de magasinier des bibliothèques principal de 2^e classe (durée : 20 minutes ; coefficient : 4).

2.2 Les participants

	Concours externe	Concours interne
Candidats admissibles	38	77
Présents à l'oral	38	77
Admis (liste principale)	15	30
Liste complémentaire	14	30

2.3 Déroulement des épreuves

Le jury s'est réparti en 3 commissions. Chaque commission d'oral comprend en principe 1 membre de chaque catégorie (A, B et C) des personnels appartenant au corps d'Etat des bibliothèques. Et l'on tend, en outre, à y assurer une représentation mixte hommes – femmes. C'est une seule et même commission qui note les deux épreuves d'oral.

Après vérification de l'identité du candidat par le Bureau des concours de la DGRH du ministère de l'Enseignement supérieur, deux paquets de fiches lui sont remis pour classement dans le temps imparti. Lorsque le temps de la préparation est écoulé, le candidat est invité à passer devant la commission. Les membres de celle-ci se présentent et se voient remettre les deux paquets de fiches classées, pour vérification et correction. L'un des membres de la commission effectue la correction du classement pendant que les deux autres mènent l'entretien.

Le président de la commission rappelle au candidat les conditions de l'entretien (durée 20 minutes, dont 10 minutes de présentation, et 10 minutes pour répondre aux questions posées) et lui demande un exposé sur son parcours professionnel et sa formation initiale. Puis l'ensemble de la commission pose diverses questions destinées à préciser les motivations et les connaissances du candidat.

Chacun des membres de la commission note l'entretien selon le barème établi, puis les notes sont harmonisées après la sortie du candidat.

2.3.1 Epreuve de classement

Deux lots de fiches sont à classer : l'un comporte des indices Dewey, l'autre des titres de périodiques français et étrangers par ordre discontinu croissant. Chaque erreur de classement coûte un point.

La plupart des candidats maîtrisent bien cette épreuve.

2.3.2 Entretien avec le jury

La difficulté de cette épreuve tient à l'importance de l'enjeu. Rappelons que le coefficient en est élevé (coefficient : 4). Mais elle tient également à la confrontation avec un jury qui doit entendre le candidat sur son parcours professionnel et tester, en un laps de temps relativement court, ses motivations et le niveau de ses connaissances.

Le jury est particulièrement attentif aux capacités du candidat à apporter des réponses pragmatiques et concrètes aux questions de technique professionnelle qui lui sont posées.

Malgré l'attitude des commissions qui s'efforcent de mettre à l'aise les candidats en facilitant leur expression, le trac est toujours présent et les émotions difficilement maîtrisées.

Le jury apprécie la faculté qu'ont certains candidats de s'extraire de la situation professionnelle qui est la leur, et à répondre à des questions techniques qui excèdent le périmètre de leur établissement, et même du service dans lequel ils travaillent. Ceci est particulièrement sensible lorsqu'ils répondent aux questions concernant leur environnement administratif et les institutions ou les réseaux nationaux tels le PEB, les CADIST ou le SUDOC. De ce point de vue, on constate malheureusement que très peu de candidats évoquent des expériences de coopération avec des bibliothèques du même site universitaire ou de la même région.

Par ailleurs, trop souvent les exposés restent linéaires, même si certains candidats font un effort pour structurer leur présentation. On note parfois une absence d'esprit de synthèse et de mise en perspective qui cantonne les candidats dans la description des tâches connues (prêt, rangement, équipement, etc.) et les empêche de mettre en valeur leurs expériences professionnelles et les acquis qu'elles ont générés.

Notons toutefois que certaines commissions ont reçu de très bons candidats ayant bien préparé l'épreuve, assurés dans leurs pratiques professionnelles et précis dans leurs connaissances. Ceci tend à prouver, s'il en était besoin, que les conseils prodigués au cours des sessions précédentes continuent à porter leurs fruits.

3. CONCLUSION

Le tableau récapitulatif ci-dessous montre l'évolution de la participation au concours de recrutement de magasiniers principaux par rapport à celui de magasiniers en chef des années précédentes, au cours des 6 dernières sessions :

Candidats		2003	2004	2005	2006	2007	2009	Variation en % 2007-2009
Externe	Inscrits	1705	2466	1681	1954	1139	5308	+ 366,02%
	Présents	1078	1470	1245	1055	704	2021	+ 187,07%
Interne	Inscrits	269	313	346	229	388	1031	+ 165,72%
	Présents	234	281	307	199	329	531	+ 61,39%

On constate une très forte augmentation du nombre d'inscrits en 2009, par rapport à la session de 2007. En effet, la dernière session s'est déroulée dans un calendrier « normal » par rapport à celle de 2007 qui avait souffert d'une publication très tardive de l'arrêté d'autorisation d'ouverture du concours.

La session de 2009 s'étant déroulée dans le délai habituel, n'a pas eu à souffrir d'une « évasion » des candidats vers d'autres concours.

Annexe 1 : arrêté fixant la liste des membres du jury



Arrêté

Secrétariat général

Direction générale des
ressources humaines

Sous-direction du
recrutement

DGRH D5

fixant, au titre de l'année 2009, la composition du jury pour les concours externe et interne de recrutement de magasiniers des bibliothèques principaux de 2^{ème} classe, au titre de l'année 2009.

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu le décret n° 88-646 du 6 mai 1988 modifié relatif aux dispositions statutaires applicables au corps des magasiniers des bibliothèques,

Vu l'arrêté du 23 juillet 2007 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement de magasiniers des bibliothèques principaux de 2^{ème} classe,

Vu l'arrêté du 4 juillet 2008 autorisant, au titre de l'année 2009, l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement de magasiniers des bibliothèques principaux de 2^{ème} classe.

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le jury des concours externe et interne pour le recrutement de magasiniers des bibliothèques principaux de 2^{ème} classe est composé ainsi qu'il suit au titre de la session 2009 :

Monsieur PERRIN Georges,	Conservateur général, Inspection générale des bibliothèques, - PRESIDENT
Monsieur WALLON Bertrand,	(Directeur des ressources humaines) - VICE PRESIDENT
Madame DANIS Sophie	Conservatrice générale adjointe - VICE PRESIDENTE DU JURY
Madame ALLEMAND Emmanuelle	Bibliothécaire adjointe spécialisée (Service commun de la documentation de l'Université d'Aix-Marseille 1)
Monsieur ANCEL Lionel	Magasinier principal (Service commun de la documentation de l'Université de Metz)
Monsieur ASSMUS Richard	Magasinier principal (Service commun de la documentation de l'Université de Technologie de Compiègne)
Monsieur AUNEAU Christian	Magasinier principal (Bibliothèque nationale de France)

Madame BAEHELEN Agathe	Bibliothécaire adjointe spécialisée (Bibliothèque publique d'information) Paris
Monsieur BARRAGIOLI Jean-Louis	Conservateur (Centre technique du livre de l'enseignement supérieur)
Monsieur BAUER Bernard	Magasinier principal (Service commun de la documentation de l'Université de Franche-Comté)
Monsieur BERTHON Jean-Pierre	Bibliothécaire (Bibliothèque publique d'information) Paris
Monsieur BERTI Johann	Conservateur (Service commun de la documentation de l'Université d'Aix-Marseille 1)
Monsieur BRETON Mathieu	Magasinier principal (Bibliothèque nationale de France)
Monsieur CASADESUS Raphaël	Magasinier principal (Service commun de la documentation de l'Université Paris-sud 11)
Madame CHARIERE Carine	Bibliothécaire adjointe spécialisée (Bibliothèque nationale de France)
Madame CHEVANNE Anne-Sophie	Bibliothécaire adjointe spécialisée (Service commun de la documentation de l'Université de Bourgogne)
Madame COINDET Françoise	Bibliothécaire adjointe spécialisée (Service commun de la documentation de l'Université de Lyon 1 Claude Bernard)
Madame COLLINET Corinne	Magasinier principal (Bibliothèque nationale de France)
Madame DONADIEU Denise	Conservatrice du patrimoine et des bibliothèques (Bibliothèque municipale de Neuilly-Sur-Marne)
Madame DOUCE Christine	Bibliothécaire adjointe spécialisée (Service commun de la documentation de l'Université de Provence-Aix-Marseille 1)
Madame DUMOULIN Susie	Conservatrice (Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg)
Madame GARCIA Régine	Magasinière principale (Service commun de la documentation de l'Université de Provence Aix-Marseille 1)
Madame GIRARD Géraldine	Bibliothécaire adjointe spécialisée (Service commun de la documentation de l'Université Lyon 1 Claude Bernard)
Monsieur GROUDIEV Iegor	Conservateur (Ministère de la culture et de la communication-Direction du Livre et de la lecture)
Madame JACQUEMOND Laure	Magasinière principale (Bibliothèque nationale de France)
Madame JUAN Delphine	Bibliothécaire adjointe spécialisée (Bibliothèque Nationale de France)
Madame KNOCAERT Hélène	Magasinière principale (Bibliothèque Nationale de France)
Madame KNYBUHLER Françoise	Bibliothécaire adjointe spécialisée (Bibliothèque de l'Université de Paris sud Paris XI)
Monsieur LATIMIER Christophe	Magasinier principal (Service commun de la documentation de l'Université de Bretagne Sud)

Monsieur LEQUEUX Olivier	Bibliothécaire adjoint spécialisé (Bibliothèque Nationale de France)
Madame LEVEQUE Sylvie	Bibliothécaire adjointe spécialisée (Bibliothèque Nationale de France)
Monsieur LORENZO Michel	Bibliothécaire adjoint spécialisé (Service commun de la documentation de l'Université de Nice-Sophia Antipolis)
Monsieur MADKAUD Daniel	Assistant des bibliothèques (Service commun de la documentation de l'Université des Antilles et de la Guyane)
Madame MAGARDEAU Christine	Bibliothécaire adjointe spécialisée (Bibliothèque Nationale de France)
Madame MANNAZ-DENARIE Christine	Assistante de bibliothèque (Bibliothèque Nationale de France)
Monsieur MAROILLE Jean-Charles	Magasinier principal (Service commun de la documentation de l'Université de Haute-Bretagne Rennes 2)
Madame MARTY Bénédicte	Conservatrice (Bibliothèque publique d'information) Paris
Madame MEYER Valérie	Magasinière principale (Bibliothèque Nationale de France)
Madame MOKHTARI Faïzah	Bibliothécaire adjointe spécialisée (Service commun de la documentation de l'Université de Provence Aix-Marseille 1)
Madame MORIN Christelle	Magasinière principale (Service commun de la documentation de l'Université François Rabelais de Tours)
Madame MORIN Isabelle	Magasinière principale (Bibliothèque publique d'information) Paris
Madame MULLER Françoise	Conservatrice (Médiathèque municipale de Moulins)
Madame NDIONGUE Christelle	Bibliothécaire adjointe spécialisée (Service commun de la documentation de l'Université des sciences et technologies de L'université Lille 1)
Madame PAGANESSI Valérie	Magasinière principale (Service commun de la documentation de l'Université d'Evry- Val d'Essonne)
Madame PALAZZI Laurence	Assistante des bibliothèques (Institut national d'histoire de l'art)
Madame PAYEN Emmanuelle	Conservatrice (Bibliothèque publique d'information) Paris
Madame PIEDNOIR Martine	Bibliothécaire (Service commun de la documentation de l'Université de la Réunion)
Madame PLANQUE Cécile	Magasinière principale (Université Charles de Gaulle Lille 3)
Monsieur PROD'HOMME Xavier	Magasinier principal (Bibliothèque Nationale de France)
Monsieur ROHAS Didier	Magasinier principal (Université des sciences et technologies Lille 1)
Madame ROSSO Isabelle	Assistante des bibliothèques (Service commun de la documentation de l'Université de Bretagne-Sud)

Monsieur ROUAULT Hervé	Magasinier principal (Bibliothèque Nationale de France)
Monsieur SERRE Pascal	Ingénieur d'études (Bibliothèque de l'Institut national des sciences appliquées de Strasbourg)
Madame SIGAUD Françoise	Bibliothécaire (Bibliothèque de l'Ecole normale supérieure des lettres et sciences humaines de Lyon)
Madame SIMON Anne-Gaëlle	Assistante des bibliothèques (Bibliothèque du Conseil d'Etat)
Monsieur TEULIERES Jean-Marc	Bibliothécaire adjoint spécialisé (Bibliothèque Nationale de France)
Monsieur TONON Stéphane	Bibliothécaire (Bibliothèque publique d'information)
Monsieur VELLY Jean	Magasinier principal (Bibliothèque Nationale de France)
Monsieur VENTURE Rémi	Bibliothécaire (Bibliothèque municipale de Saint-Remy-de-Provence)
Monsieur VEZIE Philippe	Bibliothécaire adjoint spécialisé (Service commun de la documentation de l'Université de Provence Aix-Marseille 1)
Madame WINGERT Rosanne	Bibliothécaire (Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg)

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le

Pour la ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche et par délégation,
Le chargé de la sous-direction du recrutement

Philippe SANTANA

Annexe 2 : sujets

Concours de recrutement des magasiniers principaux de bibliothèque de
2° classe
Epreuves d'admissibilité

L'usage de la calculette est interdit

Rédaction d'une note sur la résolution d'un problème pratique

Votre établissement participe à un plan de conservation partagée des périodiques en qualité de pôle de conservation. Au titre de cette participation à un niveau régional, il a reçu et conserve les collections complètes de 48 titres de revues scientifiques qui représentent 6 200 fascicules non reliés.

1. A la demande de votre directeur, vous rédigez une note de service à l'attention de votre équipe, dans laquelle vous présenterez à la fois les objectifs de la conservation partagée, et les modalités de gestion courante de ces collections.

Pour des raisons de conservation, certains titres doivent être reliés. Ces titres représentent 25 % de l'ensemble des fascicules. On a, par ailleurs, répertorié 450 fascicules de format in-4° ; les autres fascicules sont de format in-8°.

2. Vous déterminerez le nombre total de fascicules à relier et le nombre de fascicules à relier de format in-8°

Deux trains de reliure seront constitués en fonction de ces formats. Chaque volume relié en format in-4° devra comporter 9 fascicules, et chaque volume relié en format in-8° comportera 5 fascicules. Tous les volumes seront ainsi constitués avec soin, de la façon la plus avantageuse en termes de coût. Ces volumes feront tous plus de 4 centimètres. Afin de réduire les coûts au maximum, seules la fourniture et la pose des pièces du titre seront demandées.

3. A l'aide du document fourni en annexe, vous présenterez le coût total hors taxes de cette opération sous la forme d'un tableau détaillé qui reprendra l'ensemble des données chiffrées.
4. Enfin, en tenant compte d'un taux de TVA à 19,6%, vous calculerez le coût total TTC de cette opération.

P.J. : Un tarif de la société « Renov'livres » pour l'année 2008.

CONCOURS DE MAGASINIER PRINCIPAL 2009

QUESTIONNAIRE

1) Dans quelle bibliothèque pouvez-vous être affecté si vous réussissez ce concours ? (cochez les bonnes réponses)

B.N.F. B.N.U.S. B.U. B.M. C.D.I.

2) Quels sont les trois Conseils de l'université ?

-
-
-

3) Transcrivez ces dates en chiffres arabes et indiquez celle qui correspond à l'adoption de la loi sur le prix unique du livre en France :

MCMLXXXI
MMVII
MDCCCXCII

4) Développez les sigles suivants :

S.U.D.O.C.
U.R.F.I.S.T.
C.N.I.L.
I.N.A.

5) Reliez chaque titre à la classe Dewey correspondante :

<i>Les Misérables</i> de Victor Hugo	100
<i>Dictionnaire des philosophes</i>	600
<i>L'année du football : 2008</i>	900
<i>L'Histoire de France pour les Nuls</i>	800

6) Définir les termes suivants :

Magasin :

Biographie :

7) Qu'est-ce qu'un récolement ? (réponse rédigée, en 4 lignes maximum)

8) Pour quelles raisons un ouvrage présent dans la bibliothèque peut-il être indisponible ? (réponse rédigée, en 10 lignes maximum)

9) Sur ces cinq propositions, quelles sont les deux bases de données ?
Albert Exalead Francis Yahoo Pascal

10) Qu'est-ce qu'un incunable ? (cochez la bonne réponse)

- un livre enluminé
- un livre ancien de très grand format
- un livre imprimé entre 1450 et 1500
- un livre publié avant la Révolution Française

Annexe 3 : statistiques diverses

1. Concours externe de magasinier des bibliothèques - session 2009

1.1. Répartition par sexe.

	Inscrits	Admissibles	Admis	Liste C
Hommes	1536	14	8	4
Femmes	3772	24	7	10
Total	5308	38	15	14

1.2. Répartition par date de naissance

Date de naissance	Inscrits	Admissibles	Admis	Liste C.
plus de 55 ans	0	0	0	0
1946	0	0	0	0
1949	2	0	0	0
1950	0	0	0	0
sous-total	2	0,00%	0	0,00%
de 51 à 55 ans	4	0	0	0
1951	4	0	0	0
1952	5	0	0	0
1953	7	0	0	0
1954	9	0	0	0
1955	15	0	0	0
1956	15	0	0	0
sous-total	55	1,04%	0	0,00%
de 46 à 50 ans	21	0	0	0
1957	21	0	0	0
1958	21	0	0	0
1959	23	1	1	0
1960	29	0	0	0
1961	34	0	0	0
sous-total	128	2,41%	1	0,00%
de 41 à 45 ans	47	0	0	0
1962	47	0	0	0
1963	52	0	0	0
1964	90	0	0	0
1965	67	0	0	0
1966	87	1	1	0
sous-total	343	6,46%	1	0,00%
de 36 à 40 ans	84	0	0	0
1967	84	0	0	0
1968	95	0	0	0
1969	107	1	0	0
1970	143	1	0	1
1971	114	0	0	0
sous-total	543	10,23%	2	7,14%

Date de naissance	Inscrits	Admissibles	Admis	Liste C.
de 31 à 35 ans	54	3	2	0
	60	3	2	1
	68	3	0	2
	54	8	4	2
	40	3	2	0
sous-total	276	20	10	5
		26,77%	33,33%	16,67%
de 25 à 30 ans	42	5	1	1
	40	1	0	1
	45	5	2	3
	51	4	1	3
	41	3	0	2
sous-total	219	18	4	10
		23,38%	13,33%	33,33%
de 20 à 25 ans	34	1	1	0
	28	0	0	0
	20	1	1	0
	6	0	0	0
	5	0	0	0
sous-total	93	2	2	0
		9,02%	6,67%	0,00%
de 15 à 20 ans	0	0	0	0
	1	0	0	0
	0	0	0	0
	0	0	0	0
	0	0	0	0
sous-total	1	0	0	0
		0,10%	0,00%	0,00%
Total	1031	77	30	30
		100%	100,00%	100,00%

1.3. Académies

Académie	Inscrits	Admissibles	Admis	Liste C.
Aix-Marseille	235	2	0	1
Besançon	86	1	1	0
Bordeaux	271	1	0	1
Caen	93	1	0	1
Clermont-Ferrand	130	1	0	1
Dijon	114	0	0	0
Grenoble	149	2	0	2
Lille	457	8	3	2
Lyon	222	2	1	0
Montpellier	289	3	1	1
Nancy-Metz	176	1	1	0
Poitiers	116	0	0	0
Rennes	181	3	3	0
Strasbourg	141	1	1	0
Toulouse	295	1	1	0
Nantes	187	1	1	0
Orleans-Tours	120	1	0	0
Reims	102	1	1	0
Amiens	118	0	0	0
Rouen	134	1	0	1
Limoges	101	1	0	0
Nice	132	2	0	2
Corse	20	0	0	0
Réunion	245	0	0	0
Martinique	147	0	0	0
Guadeloupe	160	0	0	0
Guyane	31	0	0	0
Nouvelle Calédonie	4	0	0	0
Polynésie Française	45	0	0	0
Mayotte	7	0	0	0
SI/EC	800	4	1	2
	5308	38	15	14
	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

1.4. Titres

Titre	Inscrits	Admissibles	Admis	Liste C.
DISP. DE TITRE: PARENT DE 3 ENFANTS	83	0	0	0
QUALIFICATION EQUIVALENTE	20	0	0	0
MAITRISE	902	17	5	3
LICENCE	1511	15	7	5
DIPLOME CLASSE NIVEAU II	35	0	0	2
BTS	206	0	0	0
DEUST	35	3	1	2
DUT	155	0	0	1
DEUG	204	2	1	0
DIPLOME CLASSE NIVEAU III	33	0	0	1
BAC TECHNOLOGIQUE/PROFESSIONNEL	570	0	0	0
BAC GENERAL	836	1	1	0
DIPLOME CLASSE NIVEAU IV	115	0	0	0
CAP	125	0	0	0
BEP	225	0	0	0
BEP: BREVET DES COLLEGES	215	0	0	0
DIPLOME CLASSE NIVEAU V	38	0	0	0
	5308	38	15	14
		100,00%	100,00%	100,00%

1. Concours interne de magasinier des bibliothèques - session 2009

1.1. Répartition par sexe.

	Inscrits	Admissibles	Admis	Liste C
Hommes	331	28	10	11
Femmes	700	49	20	19
Total	1031	77	30	30
	32,10%	36,36%	33,33%	36,67%
	67,90%	63,64%	66,67%	63,33%
	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

1.2. Répartition par date de naissance

Date de naissance	Inscrits	Admissibles	Admis	Liste C.
plus de 55 ans	2	1	1	0
1946	2	1	1	0
1948	1	1	1	0
1949	2	0	0	0
1950	2	0	0	0
sous-total	7	2	2	0
		0,68%	2,60%	6,67%
de 51 à 55 ans	5	0	0	0
1951	5	0	0	0
1952	3	1	0	0
1953	8	0	0	0
1954	5	0	0	0
1955	4	2	1	1
1956	9	0	0	0
sous-total	34	3	1	1
		3,30%	3,90%	3,33%
de 46 à 50 ans	7	1	0	1
1957	7	1	0	1
1958	14	2	1	1
1959	16	3	2	1
1960	12	0	0	0
1961	20	0	0	0
sous-total	69	6	3	3
		6,69%	7,79%	10,00%
de 41 à 45 ans	22	0	0	0
1962	22	0	0	0
1963	26	1	0	0
1964	31	1	1	0
1965	34	0	0	0
1966	28	3	2	1
sous-total	141	5	3	1
		13,68%	6,49%	3,33%
de 36 à 40 ans	38	4	0	3
1967	38	4	0	3
1968	24	0	0	0
1969	41	8	3	2
1970	44	3	1	2
1971	44	6	1	3
sous-total	191	21	5	10
		18,53%	27,27%	16,67%
				33,33%

Date de naissance		Inscrits	Admissibles	Admis	Liste C.	
de 31 à 35 ans	1972	168	1	1	0	
	1973	170	1	1	0	
	1974	188	1	0	1	
	1975	223	1	0	1	
	1976	221	1	0	1	
	sous-total	970	5	2	3	21,43%
	de 25 à 30 ans	1977	207	1	1	0
		1978	249	2	1	0
		1979	258	3	1	1
		1980	340	1	1	0
1981		301	1	1	0	
sous-total		1355	8	5	1	7,14%
		1982	367	4	3	1
		1983	343	3	1	1
		1984	353	6	1	1
		1985	331	3	0	3
	1986	214	5	1	3	
	sous-total	1608	21	6	9	64,29%
		1987	158	0	0	0
		1988	88	0	0	0
		1989	41	0	0	0
		1990	15	0	0	0
1991		2	0	0	0	
sous-total	304	0	0	0	0,00%	
Total	5308	38	15	14		

1.3. Académies

Académie	Inscrits	Admissibles	Admis	Liste C.
Aix-Marseille	36	1	0	1
Besançon	17	1	0	1
Bordeaux	79	5	3	2
Caen	7	0	0	0
Clermont-Ferrand	19	2	1	1
Dijon	16	1	0	1
Grenoble	30	6	2	3
Lille	75	3	2	1
Lyon	39	3	2	1
Montpellier	64	3	2	1
Nancy-Metz	30	2	0	1
Poitiers	29	1	0	1
Rennes	34	5	3	3
Strasbourg	34	7	2	0
Toulouse	41	4	2	0
Nantes	40	4	1	0
Orleans-Tours	21	0	0	0
Reims	22	1	0	1
Amiens	25	3	1	0
Rouen	35	1	0	0
Limoges	17	0	0	0
Nice	10	2	1	0
Corse	3	0	0	0
Réunion	44	1	0	0
Martinique	18	0	0	0
Guadeloupe	20	0	0	0
Guyane	9	0	0	0
Nouvelle Calédonie	3	0	0	0
Polynésie Française	6	0	0	0
Mayotte	0	0	0	0
SIEC	208	21	8	8
	1031	77	30	26
		100,00%	100,00%	100,00%

1.4. Titres

Titre	Inscrits	Admissibles	Admis	Liste C.
DISP. DE TITRE: PARENT DE 3 ENFANTS	0	0	0	0
QUALIFICATION EQUIVALENTE	0	0	0	0
MAITRISE	136	24	10	6
LICENCE	217	20	8	8
DIPLOME CLASSE NIVEAU II	4	0	0	0
BTS	34	1	1	0
DEUST	9	0	0	0
DUT	28	5	2	4
DEUG	42	1	0	1
DIPLOME CLASSE NIVEAU III	16	0	0	0
BAC TECHNOLOGIQUE/PROFESSIONNEL	127	3	0	1
BAC GENERAL	152	10	2	7
DIPLOME CLASSE NIVEAU IV	24	1	1	0
CAP	57	1	1	0
BEP	62	1	0	0
BEPC, BREVET DES COLLEGES	52	5	3	1
DIPLOME CLASSE NIVEAU V	10	0	0	0
AUTRE DIPLOME	25	3	2	1
SANS DIPLOME	36	2	0	1
	1031	77	30	30
		100,00%	100,00%	100,00%

